



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

**FORMATION AU
BREVET FEDERAL 1° DEGRE**

*Ce document a été rédigé par les membres de la Direction Technique Nationale de la
Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.*

Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports.

Son siège social est situé 13 rue Trigrance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

Le BREVET FEDERAL 1° DEGRE

Prérogatives :

Ce diplôme permet l'enseignement, l'animation, et l'encadrement de l'activité pétanque ou l'entraînement de ses pratiquants.

L'éducateur BF1 conçoit des séances d'initiation et de découverte à destination du public de l'école de pétanque et des publics hors cadre fédéral (scolaire, handisport, féminin, pénitentiaire, ALSH..), mais également des séances d'entraînements à destination des licenciés fédéraux.

Public concerné

La formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet initiateur, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence.

Condition d'entrée en formation

- ↪ Avoir 18 ans
- ↪ Être licencié à la F.F.P.J.P.
- ↪ Être titulaire du Brevet initiateur ou équivalence
- ↪ Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent
- ↪ Extrait casier judiciaire numéro 3 vierge de moins de 3 mois
- ↪ Justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement

Tarifs et modalités de financement

Frais pédagogiques : Les frais d'inscription et pédagogique sont de :

- ↪ 90€ en formation initiale
- ↪ 45€ en recyclage

Calendrier et volume horaire

14 heures de formation sur deux jours

Calendrier à consulter dans la rubrique « calendrier des formations » du site internet de la FFPJP ou auprès de votre comité régional.

Programme de la formation

Les compétences visées sont :

- ↪ Construire, mener et articuler des séances de perfectionnement
- ↪ Adapter son intervention en fonction du public sensibilisé
- ↪ Définir une politique de développement de son club/école de pétanque

Référentiel :

Être capable de proposer une pratique en toute sécurité du pratiquant, respectant les règles du jeu et du fair-play

Evaluer les responsabilités de l'éducateur

Proposer et organiser des dispositifs d'animations hors cadre fédéral (sorties, stages, compétitions)

Situer dans les relations avec les autres acteurs fédéraux (délégué, organisateurs, élus)

Evaluer le dispositif de sécurité de son équipement

Être capable de maîtriser les principaux éléments de règlements et les organisations compétitives

Maîtriser les règlements sportifs

Être capable de concevoir, encadrer et évaluer des séances

Mener et animer une séance en prenant en compte les particularités des publics

Concevoir un cycle d'initiation et/ou de perfectionnement

Prendre en compte les différents processus d'apprentissage

Maîtriser les fondamentaux de la pétanque

Préparation physique (Filière énergétique) , nutrition et hydratation

Être capable de maîtriser la stratégie de jeu afin de proposer un accompagnement tactique à son joueur ou son équipe

Attaquer, construire, défendre

Connaissance de la stratégie et du vocabulaire pétanque

Coaching lors d'une partie, remplacement et changement de joueur et/ou de poste

Certification

Deux épreuves :

- **Pédagogie et technique**
- **Réglementation**

Epreuve pédagogique et technique : Durée 90 mn

Production d'un cycle de 3 séances dont 1 présentait lors de la certification.

Le candidat présentera une séance complète de 60mn. Il doit construire une SEANCE d'une heure par écrit pour l'examen. Sa présentation sera suivie d'un exposé et d'un entretien avec le jury.

- Installation de la situation et remise de la séance au jury (10 mn)
- Mise en situation d'une partie de la séance avec un groupe (public école de pétanque préconisé ou candidats entre eux en dernier recours). (Durée 60 mn)
- Exposé de la séance au Jury (durée 10 mn)
- Entretien avec le jury (durée 10 mn)

Epreuve réglementaire

Les 20 questions réglementaires seront choisies par le Centre National de Formation de la F.F.P.J.P. Une note de 15/20 minimum sera exigé pour l'obtention de la partie réglementaire.

VALIDATION :

Pour valider, les candidats doivent valider sur les 2 épreuves : pédagogique, technique et réglementaire

Recyclage

Un recyclage du diplôme est obligatoire tous les 5 ans.

Inscription

Le candidat doit compléter un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives demandées **15 jours avant la date de la formation.**

Contacts

Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)

13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE

Secrétariat :

Tél : 04 91 14 05 80- formation@petanque.fr

Responsable pédagogique : William ROUX

Ligne directe : 04 91 14 05 81 – 06 19 84 14 01- william.roux@petanque.fr